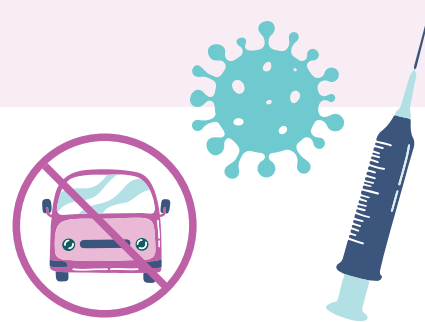




Les services en santé sexuelle : une priorité ?



Les **mesures préventives** visant à limiter la propagation de la COVID-19 ont eu des **impacts sur l'accessibilité aux services de santé sexuelle**, tels que les interruptions de grossesse (IG). Parmi ces mesures, on peut penser à la restriction des déplacements entre régions, la fermeture de certains centres de santé sexuelle, ainsi que la diminution du nombre de consultations pré et post-IG. L'accès aux services de santé en lien avec la contraception ou le dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) a aussi été difficile.



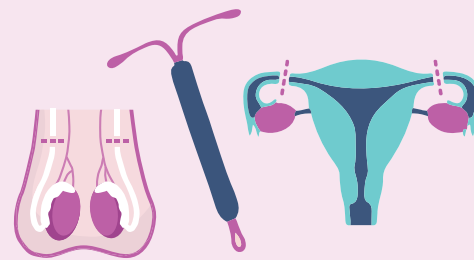
Le fait que les cliniques d'avortement soient majoritairement situées en milieu urbain rend leur accès difficile aux **femmes vivant en régions éloignées**. Lorsque les déplacements entre régions sont fortement déconseillés par la santé publique et que certaines régions refusent qu'on circule sur leur territoire, l'accès aux cliniques est d'autant plus difficile.

Malgré le contexte actuel, l'avortement, la contraception et la santé sexuelle demeurent des services essentiels, sans quoi nous pouvons constater des **conséquences néfastes**, tant pour les individus que pour les communautés. On peut entre autres penser aux **grossesses non planifiées**, à la **violence conjugale** et aux effets à long terme sur la santé mentale et physique.



Des sentiments d'**inquiétude**, de **déception** et de **découragement** se sont aussi fait sentir face aux **délais** des consultations pour la **ligature des trompes**, la **vasectomie** et la pose ou le retrait d'un **stérilet**. Obtenir une consultation médicale à ce sujet peut prendre plusieurs mois.

De plus, lorsque l'IG est accessible, les femmes se voient souvent **refuser le droit d'être accompagnée**, afin que la distanciation physique soit respectée. Dans plusieurs cas, le refus d'être accompagnée a suscité un sentiment de **solitude** et de détresse chez les femmes. Le service d'accompagnement à l'avortement de notre organisme a malheureusement été impacté par cette mesure.



Pour limiter le potentiel d'exposition à la COVID-19 pour les professionnels de la santé et les personnes usagères, le recours à la **télé médecine** pour le suivi pourrait être considéré, puisqu'elle permettrait aux femmes d'être accompagnées lors de ces rencontres à distance. La mise en place d'un **service de transport gratuit** pour les personnes ayant besoin de se déplacer pour une IG permettrait de faciliter l'accès à ce service. Enfin, rendre davantage accessible la **pilule abortive** pourrait aider à pallier les difficultés d'accès à l'avortement.

Le **libre-choix**, c'est la possibilité pour la personne vivant la grossesse dans son corps de choisir si et quand elle veut des enfants. C'est aussi la défense de l'accès libre et gratuit à l'avortement, la contraception et l'éducation sexuelle. Contrôler sa fertilité, ainsi que faire le choix libre et éclairé de la maternité sont des **conditions fondamentales** pour l'**autonomie** et l'**émancipation** des femmes et des personnes pouvant devenir enceintes. Chaque personne a le potentiel de faire ses propres choix et mérite d'être accueillie dans le respect de ses valeurs et de ses croyances.

